



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 53  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 5

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

---

**OBJET : ESPACE PUBLIC**  
**TGV DIJON-LILLE - Rétablissement de la ligne**

Suspendue depuis 2020 par la SNCF en raison de la crise sanitaire, la ligne TGV reliant Dijon à Lille via Montbard, Marne-la-Vallée et l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle n'est toujours pas rétablie fin 2022.

Cette situation n'est pas acceptable. Elle porte un grand préjudice aux dijonnaises et dijonnais, habitants de la métropole et du département, professionnels et entreprises, touristes, étudiants, enseignants, qui ne peuvent plus se rendre directement et rapidement ni à Roissy-Charles de Gaulle et son aéroport, ni à Marne-la-Vallée (Disneyland Paris), ni à Lille et sa proximité avec Bruxelles.

Dijon a une vocation internationale. Notre ville accueille plus de 3 millions de touristes par an. 8 hôtels supplémentaires sont aujourd'hui en construction. Notre métropole est un pôle universitaire majeur avec plus de 40 000 étudiants dont 4 000 internationaux.

Notre dimension internationale s'est grandement renforcée en 2022 : ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin (400 000 visiteurs en 6 mois), transfert de Paris à Dijon du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV).

L'accessibilité ferroviaire de notre territoire doit être confortée, pas dégradée. Il est impensable et insensé que Dijon, grande ville cheminote, ait moins de train aujourd'hui qu'hier, alors même qu'elle se développe, qu'elle est attractive et que sa population augmente chaque année.

Il est inconcevable que notre métropole soit l'une des seules en France à ne pas être reliée directement à un aéroport international.

De plus, cette ligne contribuerait au maillage ferroviaire européen en tant que réponse écologique pour des modes de déplacements alternatifs.

Aussi, le Conseil municipal de la ville de Dijon, réuni le 5 décembre 2022, soutenu dans sa démarche par de très nombreux citoyens, acteurs économiques, touristiques, sportif, culturels, élus, dont le Président du Conseil départemental et l'ensemble des conseillers départementaux de Côte d'Or, demande-t-il au Président Directeur Général de la SNCF le rétablissement de la ligne TGV entre Dijon et Lille.

**Le Conseil,**  
**après en avoir délibéré, décide :**

**- d'adopter** le vœu.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN